

Des solutions innovantes pour répondre aux besoins des habitants

Au cours de son allocution, Alain Laurier, président de la société **Perl**, maître d'ouvrage et concepteur du schéma de l'usufruit locatif social, a expliqué l'originalité du montage. « Il s'agit d'aller chercher l'épargne privée d'investisseurs qui viennent co-financer des logements mis à disposition de familles à revenus modestes. Ce schéma de co-financement est basé sur un schéma juridique très particulier de démembrement du droit de la propriété entre le bailleur social qui dispose des logements comme s'il en était propriétaire pendant une période de 15 ans. Jusqu'en 2025, ces appartements vont être gérés par l'Opac 38. Au terme de ces 15 ans, les investisseurs privés retrouveront la pleine propriété de ces logements. » Mais que deviendront les personnes qui devront quitter ces appartements au bout de 15 ans ? « Nous travaillons sur des scénarios qui permettront

de sortir de ce dispositif », affirme Pierre Ribeaud, président de l'Opac. L'engagement de la Métro a permis à l'Opac 38 de lever un emprunt de 2 300 000 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour financer les acquisitions en pleine propriété ou en usufruit des logements sociaux. Les subventions - La commune de Meylan : 500 000 €
- Communauté d'agglomérations : 170 000 €
- Conseil général : 58 000 €
- Conseil régional : 89 000 €
- État : 127 000 €

KUTTLEIN IRENE